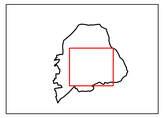
Commune de Allenjoie

Plan Local d'Urbanisme

plan de zonage

Centre du Village





18 février 2014	Approbation du PLU
03 mars 2016	Approbation de la modification simplifiée n°1
26 septembre 2022	Approbation de la modification n°1

Vu pour être annexé
à la délibération du 26/09/2022
Le Maire,

Visa sous-préfecture

1 /2000

Agence de Développement et d'Urbanisme

pays de Montbéliard AGGLOMERATION

Fond cadastral mis à jour en 2022
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine PMA - Droits réservés
Edition 01/09/2022

LEGENDE

Limites de zones

Zones urbaines

UA Zone de tissu urbain dense

UB Zone de tissu urbain peu dense constitué de lotissements et de constructions d'initiative privée

UEq Zone accueillant des équipements de loisirs

UY Zone d'activité communautaire de Technoland 2

UYh Zone d'activité communautaire de Technoland 2 comportant des règles d'urbanisation particulières

UZ Zone d'activité artisanale et industrielle : ZAC le Breuil

Zones à urbaniser

1AU Zone d'urbanisation à court terme avec projet d'ensemble

1AUa Zone d'urbanisation à court terme avec projet d'ensemble: secteur en renouvellement dans la centralité du village

1AUY Zone d'urbanisation à court terme avec projet d'ensemble

1AUYh Zone d'urbanisation à court terme avec projet d'ensemble: secteur de développement urbain comportant des règles d'urbanisation particulières

2AU Zone d'urbanisation à moyen ou long terme

2AUEq Zone d'urbanisation à moyen ou long terme: zone d'extension de la zone UEq

Zones agricoles, naturelles et forestières

A Zone agricole

Nf Zone naturelle forestière

Nl Zone naturelle où peuvent être admis des aménagements à dominante loisirs et tourisme

Nr Espace naturel remarquable

Informations complémentaires

Site archéologique localisé le 24/10/2005

Elément de patrimoine bâti identifié au titre de l'article L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme

Secteur de diversité commerciale à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Espace boisé classé

Elément paysager identifié au titre de l'article L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme

Orientations d'aménagement et de Programmation

Périmètre de danger lié à la présence d'une canalisation de gaz : zone des effets irréversibles (IRE)

Périmètre de danger lié à la présence d'une canalisation de gaz : zone des effets létaux significatifs (ELS)

Périmètre de danger lié à la présence d'une canalisation de gaz : zone des effets létaux significatifs (PEL)

Emplacement réservé

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° ER	Nature de l'opération	Bénéficiaire de la réservation	Surface en Ha
1	Extension future du pôle équipements sportifs et de loisirs - site Derrière la Chapelle	Commune	1,065
2	Accès réseau d'eau - site au village	Commune	0,003
3	Accès (sens unique) pour relier la zone à urbaniser à la rue des Tourbillons pour assurer le bouclage	Commune	0,046
4	Accès réseaux - site les Pesses	Commune	0,009
5	Accès réseaux - site les Pesses	Commune	0,016
6	Accès réseaux - site les Pesses	Commune	0,017
7	Aménagement paysager pour protéger et mettre en valeur la source et permettre l'accès piétonnier à la zone les Pesses Est	Commune	0,226
8	Piste cyclable pour relier le centre du village au canal - site le Breuil	Commune	0,237

Droit de préemption urbain (D.P.U.) institué par délibération en date du 18 février 2014 sur toutes les zones U et AU hors du périmètre de la Z.A.D. de l'extension de Technoland.